

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-trois, le 18 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 12 septembre 2023.

**PRESENTS** : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Isabelle WICKI, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Sylvie DELOCHE, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Sandrine AUGIER.

**POUVOIRS** : Patrick GROUPIERRE à Suzanne BROT, Corine ARSAC à Stéphanie HOUSET, Laurent PEMEANT à Antonin KOSZULINSKI, Valérie GARCIA à Daniel GROUSSON, Michel BERNE à Geneviève GIRARD, Jean-Michel BOCHATON à Pierre TRAPIER, Claude ILLY à Sandrine AUGIER.

### **OBJET : LEGS DE MADAME GILBERTE LAFOND EN FAVEUR DE LA COMMUNE.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de Madame Gilberte Lafond, qui par testament remis le 15 janvier 1994 à l'étude de Maître Bady, notaire à Valence, a institué la commune de Portes-lès-Valence comme légataire universel à la condition que les fonds du legs soient uniquement utilisés pour le service d'aide sociale aux personnes âgées.

Suite au décès de Madame Lafond, Maître Aurélien FAVIER, successeur de Maître Bady, a transmis un état de la situation des actifs et passifs de la succession faisant apparaître un solde des actifs net de succession de 20 007,99 euros sous réserves du solde des créances et frais.

Le Conseil Municipal, par 33 voix pour accepte ce legs et la condition qui le grève, c'est-à-dire qu'il soit uniquement utilisé au profit de l'aide sociale aux personnes âgées.

- Donne délégation à Madame le maire à l'effet de signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le 19/09/2023

Le Maire,

